



## **Etat d'avancement**

Le 18 janvier, il a été officiellement communiqué au Commissariat interministériel Influenza que le stock de Tamiflu sera livré plus tôt que prévu. Cela signifie que l'objectif belge de prévoir un degré de couverture de 30% de la population sera atteint fin 2006, c'est-à-dire 3 mois plus tôt que prévu. Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre une éventuelle pandémie de grippe, les autorités belges constituent un stock d'antiviraux. Ce stock se compose d'Oseltamivir (matière première + Tamiflu®) et de Zanamivir (Relenza®).

Cette semaine, une réunion avec Saniport et les services de santé du service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a également été organisée. La conclusion principale en est qu'il faut travailler de façon accélérée à l'élaboration d'une procédure pour le cas où une compagnie aérienne soupçonnerait un passager d'être contaminé par le virus de la grippe aviaire H5N1. Cette procédure est élaborée en collaboration avec les exploitants d'aéroports qui passent des accords avec les compagnies aériennes.

Le Commissariat interministériel Influenza insistera également au niveau européen pour que des accords soient faits avec les compagnies aériennes, afin d'informer de façon uniforme les passagers de leurs vols sur les mesures en vigueur pour les voyageurs à destination des pays touchés.

Enfin, il semble également qu'un problème se pose pour l'obtention des listes de passagers, à cause de la protection de la vie privée. Le Commissariat interministériel Influenza analyse la législation belge et internationale pour savoir comment les listes des passagers d'un vol peuvent être mises à disposition du commissariat pour que les passagers ayant voyagé dans le même avion qu'un passager potentiellement contaminé puissent être informés.

Le Commissaire interministériel a également discuté avec le Ministre des Affaires étrangères ainsi qu'avec la cellule gouvernementale de coordination et de crise (CGCCR), afin de commencer l'organisation de l'exercice belge à grande échelle, qui testera les procédures du scénario national Pandémie. La communication jouera, elle aussi, un rôle important dans cet exercice.

Lors de la conférence internationale de dons à Pékin, la Belgique a attribué un montant symbolique de 100.000 euros, prélevés du portefeuille de la Santé publique, aux pays du tiers monde ayant besoin d'un soutien complémentaire. La Belgique négocie en outre avec la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) pour sponsoriser un projet en Afrique centrale qui contribuera à une surveillance accrue en matière d'influenza aviaire. Ce projet est conforme à la volonté de la communauté internationale d'aborder la problématique

de la grippe aviaire à sa source. Si un foyer se déclare quelque part, une action directe peut endiguer la propagation ultérieure le plus efficacement possible et les contaminations potentielles de l'animal à l'homme peuvent être limitées.

Les personnes désirant en savoir plus sur la grippe saisonnière ordinaire, la grippe aviaire ou une pandémie de grippe éventuelle peuvent consulter le site internet [www.influenza.be](http://www.influenza.be) ou téléphoner au numéro gratuit 0800 99 777.